

CHEVAL de Troisième

Solidaires
RATP

SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

 @SolidairesRatp.Mtrois

www.solidaires-grouperatp.org

SECTION Ligne 3/3Bis

B1 - B2 - B3 - B4

SEPTEMBRE 2020

La ligne 3, un possible cluster ?

On aurait pu croire que la direction de notre ligne respecterait celles et ceux qui à travers leur métier essentiel ont fait fonctionner la vie de la cité durant le confinement. Les grèves sont encore présentes dans la tête revancharde de notre direction. L'organisation du nettoyage n'est toujours pas optimale. C'est aux agents de quémander du temps au départ des terminus pour ne serait-ce que se laver les mains. Décidément, ils ne pigerons jamais rien.

Fait ce que je dis, mais ne fait pas ce que je fais

Il faut respecter les gestes barrières, nous répètent-ils à longueur de journée. Quand c'est pas la direction, ce sont les messages enregistrés qui tournent en boucle dans les stations et sur les quais. Tu ne peux pas y échapper dans ta recette, ni dans ta cabine. Et comme si ça ne suffisait pas, on a des cadres qui arborent, telle

une seconde nature, leur peau de « mouche » (comme à BUS). **Pourtant, certains d'entre eux n'appliquent même pas ces gestes et cela depuis le début du confinement. Inadmissible !**



Deux cas de covid-19 et silence complet

Depuis fin août, deux de nos collègues sont atteints du COVID. La note de la direction est complètement opaque. Elle ne dit rien. Combien d'agent ont travaillé avec nos collègues, combien de jours ? La médecine du travail a-t-elle établi les cas de contact ? C'est durant la période d'incubation que ce virus se transmet. 15 jours ! Plutôt que de veiller à la santé de ses salarié-es et de leur proche, la direction opte pour en dire le moins possible pour se protéger économiquement. Après tout, les opératrices/trices ne sont que des «

profiteurs », « fainçants » enclin à voler l'entreprise. On s'en rappellera, le moment venu !

 **Legifrance**.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Code du Travail

Article L1152-2

Aucun salarié, aucune personne en formation ou en stage ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir des agissements répétés de harcèlement moral ou pour avoir témoigné de tels agissements ou les avoir relatés.

Billet « doux »

« La vie ne m'apprend rien »... Daniel Balavoine

Une petite chanson pour saluer le « courage » de nos cadres, qui ont su prendre le « manche » pour faire rouler des trains pendant les grèves et qui, maintenant, encourageant de loin, mais alors de très loin, les opérateurs à assurer le service voyageurs ! Le « corona » ferait-il perdre les « cojones » ?

*« Que reste-t-il des idéaux sous la mitraille,
Quand les prêcheurs sont à l'abri de la bataille ? »*

Les ondes électromagnétiques et la santé

Le sujet n'est pas récent. **SOLIDAIRES en travaillant étroitement avec L'association Robins des Toits** a pu obtenir la réalisation d'étude pour connaître le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques (OEM) avant l'arrivée de la 3G/4G. Le premier rapport d'exposition aux ondes sur la ligne 3, obtenu notamment par un passage au tribunal, ont été divulgués via le journal « Le Parisien ». **Les expositions sont les plus fortes dans les stations et interstations entre Quatre-Septembre et Parmentier.** Le niveau d'ondes dans ces stations se situe entre 4 et 8V/m alors que le **Conseil de l'Europe préconise de les abaisser entre 0,6 et 0,2 V/m. On en est bien loin.** Aucune station, aucune interstation de notre ligne ne respecte ces préconisations. D'ailleurs nous constatons que dans ces zones le Tétra fonctionne moins bien.

Paralysies faciales, des conséquences de l'exposition ?

Ce que nous savons, c'est que tout le système du corps humain fonctionne avec des impulsions électriques. Celles-ci peuvent être détériorées par l'interférence des OEM. Nous sommes toutes et tous, plus ou moins électro-sensibles. Certain-es le sont plus que d'autres. **Nous sommes à priori la seule ligne du réseau, où plusieurs d'entre nous ont eu des paralysies faciales. On peut s'interroger.** Maintenant que la RATP a généralisé la 3G et la 4G, c'est 30% d'expositions en plus. **OEM, pollution de l'air et amiante, voilà la cocktail détonnant auquel nous sommes exposés quotidiennement.**

Cheval de Troisième N°2

1) La ligne 3, un possible cluster ?

Art. L. 1152-2

7)

2) Les ondes électromagnétiques et la santé

4) Billet « doux »

8)

3) Code du travail

5) Covid-19 et maladie pro

6)